

Enquête: MIRE_U
Formulaire: R021

Réserves minimales

Informations concernant le release

Release	1.7
Valable dès le	20.07.2024
Publication	24.04.2024

1. Remarques générales

Modifications

Adaptation des postes de l'enquête, conformément aux modifications apportées à l'ordonnance de la Banque nationale (OBN) et applicables au 1^{er} juillet 2024:

- Art. 14, al. 1, let. c, OBN:
Engagements résultant des dépôts de la clientèle dénonçables (sans les fonds déposés dans le cadre de la prévoyance liée)
- Art. 15, al. 1, OBN:
L'exigence en matière de réserves minimales s'élève à 4% de la moyenne des valeurs observées, aux trois fins de mois précédant la période d'application concernée, pour les engagements déterminants.

Documents d'enquête, obligation de fournir des renseignements et remise des données

Documents d'enquête	https://emi.snb.ch/fr/emi/MIREX
Obligation de renseigner	Administration des utilisateurs dans eSurvey
Attribution de droits	Les administratrices et administrateurs d'eSurvey doivent saisir et, si nécessaire, mettre à jour les données concernant les fournisseuses et/ou fournisseurs de données et les interlocutrices et interlocuteurs pour les questions de contenu.
Première date de référence	20.07.2024 (période d'application: du 20 du mois en cours au 19 du mois suivant)
Délais de remise des données	Fin du mois qui suit l'achèvement de la période d'application
Livraison des données	Par eSurvey: https://surveys.snb.ch/

Contacts et informations

Contacts www.snb.ch (La BNS/Statistiques/Enquêtes/Contacts)

Note de release

Messages via le flux RSS et le service
News Alertwww.snb.ch (La BNS/Statistiques/Enquêtes/
Informations sur l'établissement des relevés)

2. Modifications par rapport au dernier release

Versions des relevés

Jusque-là	Désormais
Xlsx: 1.2.1, xml: 1.2	Xlsx: 1.3.0, xml: 1.3
Uniquement valable jusqu'au 20.06.2024	Obligatoire à partir du 20.07.2024

Formulaires

Jusque-là	Désormais
MIR.MVE.KKE{T,CHF,KUE} 20% des engagements résultant des dépôts de la clientèle dénonçables (sans les fonds déposés dans le cadre de la prévoyance liée ni les avoirs au jour le jour)	MIR.MVE.KKE{T,CHF,KUE} Engagements résultant des dépôts de la clientèle dénonçables (sans les fonds déposés dans le cadre de la prévoyance liée ni les avoirs au jour le jour)
MIR.ERF{T,CHF} 2,5% des engagements déterminants	MIR.ERF{T,CHF} 4% des engagements déterminants

Commentaires

Jusque-là	Désormais
Le poste 20% des engagements résultant des dépôts de la clientèle dénonçables (sans les fonds déposés dans le cadre de la prévoyance liée ni les avoirs au jour le jour) (art. 14, al. 1, let. c, OBN) correspond aux postes suivants du bilan mensuel détaillé (M202): Dépôts de la clientèle sans les fonds de la prévoyance liée dénouçables, Suisse, CHF + dénonçables, Étranger, CHF – avoirs au jour le jour, Suisse, CHF – avoirs au jour le jour, Étranger, CHF dont 20% .	Le poste Engagements résultant des dépôts de la clientèle dénonçables (sans les fonds déposés dans le cadre de la prévoyance liée ni les avoirs au jour le jour) (art. 14, al. 1, let. c, OBN) correspond aux postes suivants du bilan mensuel détaillé (M202): Dépôts de la clientèle sans les fonds de la prévoyance liée dénouçables, Suisse, CHF + dénonçables, Étranger, CHF – avoirs au jour le jour, Suisse, CHF – avoirs au jour le jour, Étranger, CHF
EXIGENCES EN MATIÈRE DE RÉSERVES MINIMALES L'exigence en matière de réserves minimales se situe à hauteur de 2,5% des engagements déterminants.	EXIGENCES EN MATIÈRE DE RÉSERVES MINIMALES L'exigence en matière de réserves minimales se situe à hauteur de 4% des engagements déterminants.

Note de release

Règles de cohérence**Jusque-là**

K003

Calcul 2,5% des engagements déterminants

 $MIR.ERF\{T,CHF\} = (0,025 *$ $MIR.MVE.TOT\{T,CHF\}) (\pm 0,001)$ **Désormais**

K003

Calcul 4% des engagements déterminants

 $MIR.ERF\{T,CHF\} = (0,04 *$ $MIR.MVE.TOT\{T,CHF\}) (\pm 0,001)$ **Feuille «Mapping»**

Aucune modification